

Les trois fées

VOUS RÊVIEZ D'HABITER AUTREMENT

L'éco-quartier Les trois fées se dessine

Les trois fées, bien plus qu'un rêve, est le nouveau quartier qui se construit petit à petit. Au cours du second semestre de l'année 2010, les premiers travaux de réseaux ont été menés. L'éco-quartier devient aujourd'hui réalité. La construction des premiers logements locatifs BBC va commencer dans les semaines à venir. C'est autour d'engagements forts que Cébazat et l'Ophis ont inventé ce nouveau quartier : performances énergétiques, qualité environnementale des espaces publics, qualité architecturale des constructions, diversité des logements (collectifs, individuels...), mixité sociale et générationnelle.

L'urbanisation de ces 31 hectares va se faire par tranches, pour construire, d'ici 2020, 900 logements, à proximité du centre-ville.



ZOOM SUR L'ANNÉE 2011

1^{er} semestre 2011 :

- Démarrage des travaux de construction des premiers logements BBC (tranche 1).
- Réalisation du diagnostic archéologique préventif (tranche 2).

2nd semestre 2011

- Travaux de viabilisation : réalisation des réseaux secs et des réseaux humides définitifs (tranche 1).

Également en 2011

- Commercialisation des premiers lots libres (tranche 1).
- Commercialisation des lots aux promoteurs sur les secteurs de La Couchet et des Quartières (tranche 1).

Qu'est-ce qu'un bâtiment basse consommation (BBC) ?

Un bâtiment basse consommation (BBC) a une consommation d'énergie inférieure à 50 kWh/m². Ce seuil est corrigé selon les différentes rigueurs des zones climatiques françaises. Cinq types de consommation sont pris en compte dans le calcul : le chauffage, le refroidissement, la ventilation et les auxiliaires de chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage des locaux.

Le label BBC implique :

- une diminution des besoins en énergie rendue possible par une bonne conception du bâtiment (orientation, ouvertures, enveloppe isolante, traitement des ponts thermiques et de l'étanchéité à l'air) ;
- le recours à des dispositifs économes en énergie (chaudières gaz à condensation, pompe à chaleur, panneaux solaires...).

À compter du 1^{er} janvier 2013, toutes les constructions neuves devront atteindre ce niveau de performance.

POUR INFO : les futurs locataires devraient voir leurs coûts d'énergie diminuer.